

As written

REPUBLIQUE DUBENIN

FORUM INTERNATIONAL SUR L'EXAMEN ~~OPERATIONNEL~~ ET
L'EVALUATION DU **PROGRAMME** D'ACTION DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(*LA HAYE 8 AU 12 FEVRIER 1999*)

ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION DU BENIN AU
FORUM

LA HAYE, LE 09 FEVRIER 1999

ST/39 (BEN)
DHG.99-65

MONSIEUR LE PRESIDENT,
MADAME LA DIRECTRICE EXECUTIVE DU FNUAP,
EXCELLENCES MESDAMES, MESSIEURS,

Le Bénin se réjouit de participer à ce forum international de la Haye sur l'examen opérationnel et l'évaluation du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

Au nom du Gouvernement du Bénin, je voudrais m'acquitter de l'agréable mission de témoigner toute la gratitude de mon pays au Gouvernement et au peuple néerlandais pour avoir accepté d'accueillir ce forum et pour la sollicitude dont ma délégation a bénéficié depuis son arrivée au Pays-Bas.

C'est aussi avec beaucoup de plaisir que je voudrais présenter les félicitations du Gouvernement du Bénin au Docteur Nafis Sadik et à ses collaborateurs pour l'heureuse initiative de la tenue du présent forum et sa parfaite organisation.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

La tenue du présent forum m'offre l'opportunité de présenter un bilan à mi-parcours des efforts accomplis par le Bénin pour l'application des recommandations de la CIPD, les difficultés rencontrées et les perspectives pour la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action du Caire.

Les efforts accomplis par le Bénin seront synthétisés en deux points:

- politiques et **mécanismes** institutionnels
- santé de la reproduction.

Dans le domaine des politiques et mécanismes institutionnels, il convient de souligner que le Bénin a élaboré et adopté en 1996, sa Déclaration de Politique de Population conformément aux recommandations de la CIPD, du Sommet Social de Copenhague ainsi que de la Conférence de Beijing sur les femmes.

Convaincu que la pauvreté est l'une des causes des problèmes démographiques, le Bénin a également élaboré une stratégie de lutte contre la pauvreté, le sous-emploi et le chômage des jeunes afin d'améliorer la qualité de vie des ménages. La communauté internationale a contribué à la validation de cette stratégie à travers sa

participation à Cotonou au Colloque International sur le thème "Minimum Social Commun et Développement au Quotidien". Le Minimum Social Commun est défini comme un paquet de besoins de base de la population et comporte les cinq composantes suivantes: l'éducation, la santé, l'alimentation, le développement de la capacité des populations à générer la richesse et le désenclavement des localités.

Cette démarche en cours d'expérimentation est fondée sur une approche participative et vise la responsabilisation et l'organisation des populations de nos villages et quartiers de ville en Unités Communautaires de Développement pour la satisfaction du Minimum Social Commun avec l'appui direct du Gouvernement et des autres partenaires nationaux et internationaux au développement. Il s'agit de créer un nouveau cadre de concertation au niveau local pour tous les partenaires au développement communautaire dans le but d'assurer la cohérence des actions de développement. Ce cadre est pré-défini par les populations elles-mêmes de manière à promouvoir leur développement endogène.

Une Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population a été créée pour assurer le suivi et la coordination de la mise en oeuvre de la politique de population. Des institutions de collecte et d'analyse d'informations sur les questions de population et développement ont été mises en place. Un centre de formation dont le rôle est de promouvoir l'enseignement et la recherche en population est créé et est fonctionnel au sein de l'Université Nationale du Bénin.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté un projet de loi relatif au code des personnes et de la famille en vue de favoriser la stabilité et la promotion de la famille .

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

En dehors de ces mesures de portée générale, des actions spécifiques ont été menées pour favoriser par exemple l'accès des filles à l'école et assurer une meilleure protection aux enfants. Ainsi le Gouvernement a exonéré les filles des frais d'écolage en milieu rural et adopté un projet de loi sur le placement et le déplacement illicites des enfants. Il a par ailleurs créé une cellule chargée de suivre les enfants en situation difficile, de même qu'un comité national de suivi des instruments relatifs au droit de l'homme.

En matière de santé de la reproduction, les efforts ont porté notamment sur l'élaboration et l'adoption de plusieurs projets de loi dont ceux relatifs à :

- l'abrogation de la loi de 1920
- l'autorisation de l'interruption thérapeutique volontaire de grossesse
- la repression du viol
- la repression de la mutilation génitale féminine
- la libéralisation de la propagande anti-conceptionnelle.

En attendant l'adoption par l'Assemblée Nationale de ces projets de loi, il est mis en oeuvre un programme national de santé en matière de reproduction axé sur la maternité à moindres risques, la planification familiale avec un important volet de distribution à base communautaire de produits contraceptifs, la promotion de l'allaitement maternel, la santé reproductive des adolescents et des jeunes, la prévention et la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA.

Signalons aussi que l'Assemblée Nationale du Bénin a adopté une loi portant création des zones sanitaires en vue de favoriser l'accès des populations rurales à des services et soins de santé de qualité.

Ces actions ont particulièrement bénéficié de l'appui efficient et constant du FNUAP auquel j'adresse mes vifs remerciements.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

Ces progrès ont été réalisés en dépit de nombreuses difficultés et contraintes auxquelles le Bénin est confronté, dans la mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD et de sa politique de population, on peut citer :

- la faible mobilisation des ressources pour financer les besoins nouveaux liés à la mise en oeuvre du programme du Caire tels que le renforcement des capacités des ONG et des structures nationales de coordination
- la lente adhésion des décideurs, des leaders d'opinion voire de certains acteurs due au caractère récent du programme de plaidoyer élaboré à leur intention
- la faiblesse du pouvoir d'achat des populations pour satisfaire leurs besoins essentiels
- la persistance des barrières socio-culturelles et juridiques

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

Néanmoins, le Bénin dispose de certains atouts pour affronter les problèmes de population majeurs. Parmi ceux-ci, citons:

- la disponibilité et l'engagement de la population à se prendre en charge et à contribuer efficacement à la mise en oeuvre de la politique de population
- l'émergence et le développement rapide des ONG et des Associations de la Société Civile
- l'adoption et la mise en oeuvre de la loi sur la décentralisation pour donner plus de pouvoirs aux populations des communes dans la gestion du processus de développement local
- l'adoption d'un programme de développement communautaire pour favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations
- la mise en oeuvre de la politique et des stratégies de développement du secteur santé pour la période 1997-2001
- la mise en place progressive de structures de suivi et de coordination de l'exécution de la politique de population
- la poursuite des efforts de démocratisation et de l'instauration d'un Etat de droit fondé sur le multipartisme politique et le respect des libertés et des droits individuels.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS,

A l'issue de cette évaluation à mi-parcours et sommaire des progrès accomplis au niveau national dans la mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD, le Bénin voudrait suggérer à votre auguste Assemblée que des mesures soient prises au niveau des institutions nationales et internationales pour appuyer les actions ci-après:

- le renforcement des capacités nationales en matière de suivi et de coordination des programmes de population et développement
- le développement des programmes nationaux de plaidoyer
- la création des conditions favorables à la collaboration entre ONG et Gouvernement par le renforcement de la capacité d'organisation de la Société Civile et la mise en place de mécanismes de concertation
- le renforcement des programmes visant à faciliter l'accès des femmes à des activités productives et génératrices de revenus comme stratégie de promotion de l'égalité entre sexes et de l'amélioration du statut social de la femme

- l'amélioration de l'accès de tous les enfants d'âge scolaire à l'école pour éradiquer l'analphabétisme, frein à tout processus de développement durable et à l'amélioration du statut de la femme.

Le Bénin s'engage résolument à tout mettre en oeuvre pour l'exécution de sa politique de population conformément aux recommandations de la CIPD dans l'intérêt de son développement. C'est ce qui justifie la part qui est faite à la problématique population et développement durable dans son Plan d'Orientation 1998-2002 pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Vive la coopération internationale!

Merci pour votre aimable attention.